

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le Quinze Mars à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 09 Mars 2023 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred (Proc de M. HENAUX Christophe) M. GELLEZ Amédée. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. MM. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia. LEMAIRE Sabrina. M. DEBEAUMONT Pierre. (Proc de M. DEVLEESCHAUWER Nicolas). Mmes DUBOIS Jeanne-Marie. LEWILLE Laura. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. M. VANDERSTEEN Pascal. (Proc de M. MARTIN Bernard). Mmes DIOUANI Sarah. MADAU Graziella.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme CABOCHE Cécile. MM. DEVLEESCHAUWER Nicolas. MARTIN Bernard. HENAUX Christophe.

Absent : M. THERY Éric.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Appel
- 2 - Désignation du Secrétaire de séance
- 3 - Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 DECEMBRE 2022
- 4 - Compte Rendu des Décisions du Maire
- 5 - Débat d'Orientations Budgétaires 2023
- 6 - DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2023
- 7 - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023
- 8 - FONDS VERTS 2023
- 9 - PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES EN CAS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ
- 10 - PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION DE POSTES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS -
- 11 - PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT D'APPRENTIS -
- 12 - COLONIES ÉTÉ 2023
- 13 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES 2022
- 14 - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS A L'ARRIÈRE DE LA RÉSIDENCE « LEMAITRE »

15 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER COMMUNAL DUE PAR LES OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

16 - RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS - COMMUNICATION -

17 – Compte rendu des Commissions

Monsieur le Maire ouvre la séance et salue l'Assemblée.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur Christophe PILCH, Président de la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin venu officialiser la signature de la Convention d'engagements réciproques 2022/2026 entre la CAHC et la Ville de Dourges.

Monsieur le Maire : *« Monsieur le Président, je vous avoue, lors du Conseil du 12 Décembre 2022, nous avons déjà passé la délibération de la contractualisation pour la part communale : c'est dire que nous étions pressés de contractualiser avec vous, ça sera officiel dans quelques minutes et j'en suis ravi.*

Permettez-moi une petite rétrospective Monsieur le Président.

Août 2020 ; quelques semaines après ma prise de poste, vous venez m'avertir que les délais vont être trop justes pour profiter du fond de concours pour la Salle de Sports. Le million espéré, s'envole. Aie ! c'est un peu la soupe à la grimace.

Autre date marquante ; Juin 2021, vous venez avec Monsieur DELATTRE, Vice-Président aux finances me présenter le projet de territoire et le pacte financier. Et là, vous me dites ; le million concernant la salle de sports, le but ça va être d'aller le chercher autrement par le biais du pacte écologique et financier.

Force est de constater que vous avez tenu parole et tenir sa parole en politique comme dans toute relation c'est une qualité rare. Et je vous en remercie. Bien sûr, nous avons dû adapter, revoir avec nos architectes certains points et l'agglomération a aussi réadapté certains critères. Merci pour cette flexibilité et je compte sur vous pour remercier Monsieur DERAM et son service qui a suivi notre dossier.

Outre la salle de sports, la Commune pourra profiter des fonds pour réhabiliter la brûlerie pour en faire un bâtiment remarquable et exemplaire en terme écologique.

La rue du 8 Mai pourra aussi être rénovée avec enterrement des réseaux, remplacement des lanternes.

Et, s'il nous reste de la marge financière, pourquoi pas tenter la clause de revoyure ?

Laissons le temps au temps mais savourons déjà ce moment. »

Monsieur Christophe PILCH remercie Monsieur le Maire pour son intervention et expose à l'Assemblée les grandes lignes du Projet de Territoire Ecologique adopté par la CAHC, les engagements de chacune des parties et détaille les différents fonds de concours proposés aux Communes.

- Signature officielle du Contrat d'Engagements réciproques 2022/2026 par Monsieur le Maire et le Président de la CAHC.

On passe à l'ordre du Jour.

1 - Appel

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2 - Désignation du Secrétaire de séance

Madame DOUTERLUNGNE est désignée Secrétaire de séance.

3 - Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 Décembre 2022

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 Décembre 2022 appelle des commentaires.

Madame Laura LEWILLE : « *Ayant été absente au conseil municipal du 12 décembre, je me permets de revenir sur les propos tenus sur la délibération concernant la sobriété énergétique puisque j'ai été mentionnée dans vos échanges. Monsieur le Maire, lors de l'intervention de Monsieur PILCH il y a quelques minutes vous avez salué le respect de ses engagements, chose rare en politique. Un autre élément remarquable en politique est de ne pas dévoyer les propos des personnes. En effet, lors de la réunion sur la sobriété énergétique, je me suis désolidarisée, au nom du groupe Initiative Commune, des décisions prises. A la fin de cette réunion, en aparté, Monsieur le Maire vous m'avez demandé si je souhaitais continuer à participer aux échanges. Je vous ai énoncé que le choix vous revenait. Or sur le compte rendu de cette réunion et lors du conseil municipal du 12 décembre vous avez purement et simplement indiqué que je ne souhaitai plus y siéger, ce qui était donc totalement faux.* »

Monsieur le Maire : « *Vous avez dit oralement que vous ne souhaitiez plus siéger aux réunions. Ce n'est donc pas une décision de ma part, je vous laissais le choix de participer ou non aux échanges. Je vous repose donc la question, souhaitez-vous oui ou non, participer aux prochaines réunions ?* »

Madame Laura LEWILLE : « *Oui, je suis toujours partante pour participer à ces échanges.* »

Madame Stéphanie BARLET : « *Nous prenons acte de votre réponse. Toutefois, quand on s'abstient sur un vote, il faut le motiver.* »

Madame Laura LEWILLE : « *Lors d'un conseil municipal, le droit d'abstention existe, je ne partage pas votre vision de la démocratie.* »

Le procès-verbal est adopté par 25 voix Pour et 3 Abstentions.

4 - Compte Rendu des Décisions du Maire

➔ **Décision n° 2023 - 01 : Marché de Fournitures et de services Assurance des dommages aux biens et des risques annexes pour la Commune de Dourges :**

Le Marché sur procédure adaptée est signé avec :

√ S.A SMACL Assurances 141 Avenue Salvador Allendé 79031 NIORT Cedex 9

➔ **Décision n° 2023 - 02 : Convention de Partenariat dans le cadre d'un projet artistique et culturel « Ateliers de Circomotricité » au Multi Accueil de Dourges :**

La convention est signée avec :

√ L'Association « Le Cirque du bout du monde »

➔ **Décision n° 2023 - 03 : Convention de Partenariat dans le cadre d'un projet de développement de dimension éducative et citoyenne au Multi Accueil de Dourges :**

La convention est signée avec :

√ L'Association « Gamins Exceptionnels »

→ **Décision n° 2023 - 04 : Contrat de partenariat dans le cadre de la maintenance et du dépannage des équipements de « Vidéo Projecteur Interactif » et des tablettes des écoles de la Commune de Dourges.**

Le contrat est signé avec le prestataire suivant :

√ Société « Micro-Synergie Système »

→ **Décision n° 2023 - 05 : Contrat de partenariat dans le cadre d'une campagne de dératisation sur la Commune de Dourges**

Le contrat est signé avec le prestataire suivant :

√ La société « HYSERCO »

→ **Décision n° 2023 - 06 : Contrat de partenariat dans le cadre de la dératisation de certains locaux de la Commune de Dourges :**

Le contrat est signé avec le prestataire suivant :

√ La société « HYNEO Nord »

Le Conseil Municipal prend acte des décisions.

5 - Débat d'Orientations Budgétaires 2023

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Monsieur le Maire : « Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du budget primitif 2023, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Après deux années de crises sanitaires qui ont fortement impacté l'évolution de nos finances locales, les orientations budgétaires présentées ci-après s'inscrivent dans un contexte international marqué par le conflit Ukrainien et son corollaire de conséquences en termes de développement économique, d'inflation galopante sur les prix des matériaux, de pénurie et d'augmentation des coûts de l'énergie.

Ainsi le budget 2023 devra pleinement inclure ces nouvelles données qui nous imposent à la fois d'adapter notre exécution budgétaire mais aussi d'engager une véritable politique de sobriété visant à préserver des marges financières pour l'investissement et à réduire l'impact de nos choix sur le climat. La modulation de l'éclairage public, l'adaptation de la chauffe des bâtiments communaux, sont autant de mesures indispensables que la commune a commencé à mettre en œuvre et qu'elle poursuivra à travers d'actions qui seront inscrites dans son Plan Pluriannuel d'Investissements.

La commune souhaite pour autant poursuivre sa politique ambitieuse d'investissement qui se traduit par un programme d'investissements étalé sur la deuxième moitié du mandat. Ce contexte particulièrement contraint ne fait que renforcer notre volonté de saisir toutes les opportunités de financement de nos investissements qui peuvent être proposées.

Le budget 2023 de la ville sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes de recettes, avec la volonté de contenir les effets de ce contexte inflationniste sur nos dépenses de fonctionnement. »

Madame Stéphanie BARLET présente la situation budgétaire de la Commune de l'exercice 2022 :

Compte Administratif 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges générales	1 610 511,42	013 Atténuations de charges	37 937,19
012 Charges de personnel	3 833 373,86	70 Produits des services	256 079,36
65 Autres charges de gestion	332 660,78	73 Impôts et taxes	5 167 350,40
66 Charges financières	21 681,64	74 Dotations et participations	1 781 555,54
67 Charges exceptionnelles	9 041,72	75 Autres produits de gestion courante	49 010,26
68 Dotations aux amortissements et provisions	879,42	76 Produits financiers	15,00
014 Reversement fiscalité	464 826,00	77 Produits exceptionnels	112 823,26
TOTAL OP REELLES	6 272 974,84	TOTAL OP REELLES	7 404 771,01
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	313 558,41	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 078,25
TOTAL OP ORDRE	313 558,41	TOTAL OP ORDRE	3 078,25
TOTAL GENERAL DEPENSES	6 586 533,25	TOTAL GENERAL RECETTES	7 407 849,26
Résultat de l'exercice		821 316,01	

Le résultat de l'exercice 2022 est ainsi excédentaire de 821 316,01 euros.

Ce résultat s'explique par la gestion rigoureuse de nos finances et tout particulièrement par la perception de recettes complémentaires par rapport aux prévisions inscrites au BP 2022 :

- Impôts directs locaux : + 228 529 euros (+ rôles complémentaires 187 010 euros)
- Dotation de solidarité communautaire : + 98 957 euros
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : + 351 966,92 euros

Cette situation financière inespérée nous permettra de faire face à l'inflation galopante même si l'Etat met en place des mesures d'aides aux collectivités face à l'inflation énergétique et aux incertitudes liées aux dotations et aux subventions.

Pour rappel, la loi de finances rectificative du 16 août 2022 a instauré un dispositif spécifique de soutien budgétaire dit « filet de sécurité » pour accompagner les communes face à la hausse des dépenses d'énergie, d'alimentation et à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.

Il convenait de réunir les trois critères suivants pour être éligible à ce mécanisme de soutien :

- Une épargne brute inférieure en 2021 à 22% des recettes réelles de fonctionnement
- Un potentiel financier par habitant inférieur au double de la moyenne de leur strate démographique pour les communes
- Une perte d'au moins 25% de leur épargne brute en 2022, du fait principalement de la hausse des dépenses concernées

Pour la commune de Dourges, les 3 critères n'étant pas réunis, elle ne pourra être éligible à ce dispositif.

La loi de finances pour 2023 a prorogé ce dispositif en allégeant les critères d'éligibilité. Il ne concernera que les dépenses d'énergie dans le respect des critères suivants :

- Baisse de plus de 15% d'épargne brute en 2023
- Potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes de leur strate démographique

La dotation compensera 50% de la différence, si elle est positive, entre la hausse des dépenses d'énergie, d'électricité et chauffage urbain entre 2022 et 2023 et 50% de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023.

Le dispositif tiendra compte des baisses de dépenses d'énergie au titre de l'amortisseur électricité (dispositifs cumulables)

LES DEPENSES GENERALES

On note une augmentation des charges à caractère général (chapitre 011) par rapport à l'année 2021 de + 334 069 euros qui concerne principalement :

- **Le compte 60** : + 259 855 euros : hausse des fluides (eau, électricité, chauffage, carburant) qui représentent à eux seuls 54 % des charges générales, de l'alimentation (pain, eau, goûters), des prestations de services (cantine, séjours colos), des fournitures administratives (papier, enveloppes ...) et l'achat de vêtements de travail (équipements pour la police municipale de jour et la brigade nocturne)

- **Le compte 61** : + 32 348 euros : concerne principalement des hausses relatives à l'entretien des bâtiments communaux dont les réparations des toitures ainsi que des voiries, la taille et l'abattage d'arbres

Pour le BP 2023, il conviendra de prévoir sur le compte 6161 la souscription de l'assurance obligatoire pour les travaux du complexe sportif : Tous Risques Chantier et Dommages Ouvrages à hauteur d'un prévisionnel de 52 000 euros.

- **Le compte 62** : + 39 274 euros : hausse des transports scolaires due à la reprise de l'activité piscine et la pleine reprise des manifestations et animations et notamment celles relatives au centenaire de l'arrivée des Polonais en France (accueil de la délégation de Raszko)

Il est à noter que malgré la hausse des dépenses des fluides, de l'alimentation, des transports la municipalité a fait le choix de ne pas répercuter ces augmentations sur les tarifs des services proposés aux Dourgeois (cantine, centres de loisirs, séjours colonies et sorties piscine)

Monsieur le Maire : « *Pour avoir échangé avec les Directrices des écoles qui étaient inquiètes d'une baisse probable de leurs dotations, je confirme que celles-ci ne subiront pas de baisse. Je précise que nous nous trouvons dans le premier tiers des communes de la CAHC en matière de dotations scolaires. En parallèle, nous continuerons à accompagner les projets pédagogiques des écoles.* »

- **Le compte 63** : + 2 565 euros : augmentation des bases et taxe foncière complémentaire (bâtiment brûlerie de café)

Pour le BP 2023, à la demande de la Trésorerie Municipale, il conviendra d'inscrire au compte 6817 une provision pour créances douteuses anciennes correspondant au débet d'une régisseuse, à hauteur de 17 666,46 euros (15% du reste dû à la commune)

Monsieur le Maire : « Ces chiffres seront affinés lors du prochain conseil municipal, lors du vote du budget. Le Maire ne fait rien sans une équipe municipale soudée autour de lui. Je salue l'engagement de toutes et tous qui permet aujourd'hui d'avoir trouvé notre vitesse de croisière. Après trois années difficiles en raison de la crise sanitaire, géopolitique et énergétique, c'est aujourd'hui l'inflation qui va impacter notre budget. Il faudra continuer à nous montrer inventifs, ingénieux et faire preuve d'anticipation sans pénaliser les Dougeois. »

Madame Stéphanie BARLET :

Prévisionnel dépenses d'électricité pour l'année 2023

Pour rappel, notre marché en groupement de commandes avec la FDE pour les sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 KVA a pris fin le 31 Décembre 2022. Un nouveau marché a démarré au 1^{er} Janvier 2023 pour une durée de 3 ans.

Au vu du contexte actuel sur les marchés de l'énergie, les prix transmis sont valables uniquement pour l'année 2023.

Lot N°1 : éclairage public

Le prix pour la fourniture des électrons sera de 94,04 euros/MWh qui ne représente qu'une partie de la facture.

Le prix de l'électron est multiplié par 2 vis-à-vis du prix de notre précédent marché déterminé en 2019. Ce dernier était fixe pour les années 2020, 2021 et 2022 et n'a pas subi les hausses du marché de l'électricité constatées depuis 2021.

En moyenne, notre facture pour l'éclairage public sera multipliée par 1,43 pour l'année 2023 par rapport à 2022.

Le prix de l'électricité étant inférieur au seuil de l'Etat fixé à 180 euros/MWh, l'amortisseur ne s'appliquera pas à l'éclairage public.

Lot N°2 : bâtiment

Le prix pour la fourniture des électrons hors aide de l'Etat sera de 404,47 euros/MWh qui ne représente qu'une partie de la facture.

Le prix de l'électron est donc multiplié par 7,73 vis-à-vis du prix de notre précédent marché déterminé en 2019. Ce dernier était fixe sur les années 2020, 2021 et 2022 et n'a pas subi les hausses du marché de l'électricité constatées depuis 2021.

Le prix de l'électron avec l'amortisseur de l'Etat sera de l'ordre de 292,24 euros/MWh qui ne représente qu'une partie de la facture, soit un prix multiplié par 5,6 vis-à-vis du prix de notre précédent marché déterminé en 2019. En moyenne, notre facture pour les bâtiments sera multipliée par 3,53 pour l'année

2023 par rapport à 2022 en prenant en compte l'amortisseur sur le prix de l'électricité mis en place par l'Etat pour les collectivités.

Calcul des dépenses prévisionnelles électricité 2023 :

- Sites basse tension (puissance inférieure ou égale à 36 KWA)
Eclairage public : 82 000 euros
Bâtiments : 245 000 euros, avec amortisseur

- Sites haute tension (puissance supérieure à 36 KWA)
Contrat actuel avec Total Energie au prix de 90 euros/MWh et concerne la Mairie et la salle polyvalente Les Palombes
Bâtiments : 33 500 euros, avec amortisseur

**Soit un total prévisionnel 2023 de 360 500 euros
(160 140,03 euros en 2022)**

Prévisionnel dépenses de chauffage 2023

Pour rappel, notre marché de chauffage passé avec la société IDEX arrive à échéance le 30 Juin 2024.

Il s'articule comme suit :

- P1 : prestations de fourniture de chaleur
- P2 : prestations de fournitures de maintenance
- P3 : gros entretien, renouvellement

Pour la partie P1, le montant de la molécule de notre contrat actuel est de 136,80 euros, moyenne sur janvier et février 2023 sachant que le prix varie chaque mois. Ce qui représenterait un coût prévisionnel de 270 909,77 euros pour l'année 2023.

Ce contrat est régi par ENGIE qui fixe le montant de la molécule. Ce contrat n'étant plus régulé par aucune instance, il nous a paru nécessaire d'étudier une nouvelle formule.

En se basant sur l'indice boursier Gaz, le prix de la molécule en février se chiffre à 60,41 euros, au 1^{er} mars il redescend à 50 euros.

La collectivité a ainsi négocié un avenant au marché en se basant sur l'indice boursier. Sachant que le prix de la molécule varie chaque mois à la hausse comme à la baisse, une moyenne de 90 euros a été prise en compte pour le calcul du coût prévisionnel des dépenses en énergie (P1) pour l'année 2023, soit 210 127,98 euros (au lieu de 270 909,77 euros sur la base du contrat initial)

Soit un prévisionnel 2023 de 315 127,98 euros

(326 647,38 euros en 2022)

- P1 : 210 127,98
- P2 : 50 000,00
- P3 : 55 000,00

Monsieur le Maire :

LES CHARGES DE PERSONNEL

En 2022, le chapitre a évolué de 5,59 % par rapport à 2021, soit 202 513 euros.

L'emploi des titulaires est en augmentation de 7,27%, soit 101 000 euros et celui des non titulaires en baisse de 14%, soit 54 000 euros.

« En 2021, nous avons encore 20 agents à titulariser. On ne pouvait pas laisser perdurer cette situation. Tout sera clarifié en 2026. »

L'emploi des contrats d'insertion est quant à lui en hausse de 91%, soit 109 000 euros.

Les charges de personnel représentent 58,20% des dépenses de fonctionnement et demeurent le premier poste de dépenses de la Commune.

Les mesures nationales et autres impactent fortement la masse salariale :

- La revalorisation du point d'indice de + 3,5% en juillet 2022
- Les hausses successives du SMIC en octobre 2021 (+2,2%), janvier 2022 (+0,9%), mai 2022 (+2,65%) et août 2022 (+2,01%) et des revalorisation des échelles indiciaires
- les avancements d'échelons
- la titularisation d'1 agent au 1^{er} Mars et 4 agents au 1^{er} Décembre
- la promotion interne d'un agent au grade de Rédacteur au 1^{er} Septembre
- les recrutements pour remplacement d'agents en arrêts maladie prolongés et en mi-temps thérapeutique
- les dépenses de personnel pour l'organisation des élections présidentielle et législatives (4 tours en 2022)
- le versement de la prime de fin contrat pour les contractuels (10% du salaire brut) : 3 625 euros au titre de l'année 2022

Puisqu'imposés par des décisions nationales, la majorité de ces éléments sont indépendants de la politique de la Commune.

La Collectivité ne peut agir que sur le remplacement des départs des agents, le volume des heures supplémentaires, le régime indemnitaire, la proportion des avancements de grades et des promotions internes.

Pour 2023, la Commune va poursuivre son effort de maîtrise de la masse salariale en limitant les recrutements et en optimisant les compétences. Un travail sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences est engagé.

L'effectif actuel ne devrait pas subir de variation significative en nombre.

L'objectif est la pérennisation des emplois actuels avec la poursuite du plan de titularisation des agents présents dans nos effectifs.

La Commune poursuivra le recours aux contrats aidés par le biais du Parcours Emploi Compétences pour les jeunes de moins de 25 ans inscrits à la Mission Locale et sans condition d'âge pour ceux inscrits à Pôle Emploi.

Elle aura également recours aux contrats d'apprentissage. Un contrat prendra effet au 1^{er} Juin de cette année à la Bibliothèque et deux autres sont à l'étude pour les espaces verts, en lien avec la Mission Locale et la CAHC.

Pour 2023 il conviendra de prendre en compte l'effet plein de la revalorisation de la valeur du point d'indice (+3,5% en juillet 2022), l'effet annuel des recrutements, stagiairisations et avancements de

grades et d'échelons intervenus en 2022 ; de même que la rémunération des agents recenseurs, du coordonnateur et de son adjoint à hauteur d'environ 18 000 euros.

La commune envisage également de revoir à la hausse, cette année, la rémunération du personnel encadrant des centres de loisirs. Une étude est actuellement en cours.

« Aussi je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal pour son implication quotidienne et qui ont su s'adapter à nous et à notre nouveau mode de fonctionnement. Je citerai comme exemple la recherche systématique de subventions ou l'engagement collectif des services tout confondu pour la réalisation du self de la cantine scolaire.

En guise de soutien, nous souhaitons octroyer à tous les agents, toutes catégories confondues une prime exceptionnelle. Le montant sera communiqué lors du vote du budget. »

Madame Stéphanie BARLET :

AUTRES DEPENSES

Chapitre 014 « Reversement de Fiscalité » : il s'agit du reversement de la taxe foncière communale sur les zones d'activités économiques communautaires dans le cadre de la convention intervenue entre la Commune et la CAHC (40/60).

Cela concerne la ZAE « Quai du Rivage » ainsi que l'extension de DELTA 3.

Chapitre 042 « Opérations d'Ordre de transfert entre sections » : il s'agit des dotations aux amortissements à hauteur de 228 558,41 euros et de la valeur comptable des immobilisations cédées en l'occurrence la cession des terrains à Mr et Mme Kawalec pour un montant de 85 000 euros

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : on note une augmentation de 15% par rapport à l'année précédente, soit 44 351 euros qui s'explique principalement par la hausse de la subvention allouée au CCAS (+ 40 000 euros) et l'inscription de créances admises en non-valeur et de créances éteintes à hauteur de 1 274 euros.

Monsieur le Maire : *« Je précise que nous proposons à nos séniors de nouveaux services : des visites à domicile, des navettes gratuites le mardi après midi pour les courses et des ateliers mémoires et ce grâce à l'embauche de nos deux jeunes en service civique. D'ici un an, nous aurons la mise en service du béguinage et dans environ deux ans, une résidence séniors d'une vingtaine d'appartements. »*

Chapitre 66 « Charges financières » : correspondant au montant des intérêts de prêt au titre de l'année 2022, à hauteur de 21 681,64 euros.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

De façon générale, l'évolution des recettes de fonctionnement varie selon leur nature. Y participent notamment les dispositions prévues par les lois de finances, l'évolution des services rendus à la population et l'augmentation des bases des impôts directs fixés par les services fiscaux.

Le chapitre 013 « atténuation des charges » - compte 6419 représente le remboursement en matière de congé maladie des agents territoriaux, il varie donc en fonction des absences des agents. Le montant reste stable comparé à celui de l'année précédente.

Le chapitre 70 « Produits des Services » : son montant varie en fonction du prix payé par les usagers pour l'utilisation de certains services publics : centres de loisirs, cantine scolaire, séjours colonies mais aussi les redevances pour l'occupation du domaine public communal.

Le montant des produits reste stable par rapport à l'exercice antérieur.

Le chapitre 73 « Impôts et Taxes » est en augmentation de 24,42%, soit 1 014 359 euros **essentiellement dû à la hausse** du produit fiscal à hauteur de 13,80%, soit 430 985 euros ce qui témoigne du dynamisme des bases fiscales ; à **l'augmentation** de la Dotation de Solidarité Communautaire suite à la révision du pacte fiscal et financier de la CAHC de 194%, soit 98 957 euros ; et à la taxe additionnelle aux droits de mutation qui se voit **augmenter** de 179%, soit 328 585 euros.

Le compte 7318 « Autres impôts locaux » enregistre une récupération de la fiscalité de 152 531 euros qui est certes importante mais qui n'advient que sur cet exercice.

Le chapitre 74 « Dotations et Participations » a augmenté de 3,15% en 2022, soit 54 327 euros.

La Dotation Globale de Fonctionnement, principale dotation allouée par l'Etat reste relativement stable depuis 2019, de même que la Dotation de Solidarité Rurale, la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation Nationale de Péréquation.

Le chapitre 75 « Autres Produits de gestion courante » concerne pour l'essentiel les revenus des locations de salles communales et le remboursement des dépenses énergétiques des logements de conciergerie et de la friterie rue Salengro.

Le montant perçu en 2022 est en augmentation de près de 5 000 euros par rapport à l'année 2021.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » reprend principalement le produit de cession de terrain à hauteur de 85 000 euros et des remboursements d'assurance suite à sinistres ainsi que des Avoirs sur factures.

Monsieur le Maire présente la Section d'Investissement du Compte Administratif 2022 :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
10 Dotations, Fonds divers et réserves	0,00	10 Dotations, Fonds divers et réserves	513 033,21
13 Subventions d'Investissement	0,00	13 Subventions d'Investissement	276 891,50
16 Emprunts et dettes assimilées	131 250,00	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
20 Immobilisations incorporelles	145 334,80	20 Immobilisations incorporelles	0,00
21 Immobilisations corporelles	666 383,68	21 Immobilisations corporelles	0,00
TOTAL OP REELLES	942 968,48	TOTAL OP REELLES	789 924,71
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 078,25	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	313 558,41
TOTAL OP ORDRE	3 078,25	TOTAL OP ORDRE	313 558,41
TOTAL GENERAL DEPENSES	946 046,73	TOTAL GENERAL RECETTES	1 103 483,12
Résultat de l'exercice		157 436,39	

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

L'année 2022 a de nouveau été marquée par la poursuite des travaux d'entretien du patrimoine communal et de notre environnement urbain.

En matière d'investissement, les opérations suivantes ont été réalisées, pour un coût total de 811 718 euros.

Monsieur Laurent THUILLIEZ liste les réalisations de l'année 2022 :

TRAVAUX / AGENCEMENTS / EQUIPEMENTS

- Mission de Maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle salle de sport
- Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation de la brûlerie de café
- Rénovation éclairage public
- Equipement numérique des écoles primaires Bruno et Ferry (TBI et tablettes) – phase 4
- Travaux et équipements école primaire Bruno : réalisation du réseau de chauffage enterré, achat de matériel dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique
- Travaux et équipements école Ferry : achat de mobilier pour 2 classes, réfection du réseau de chauffage sur 2 classes, installation d'un réseau mitigé dans les sanitaires, achat de matériel dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique
- Equipements école Les Palombes : installation de portillons, achat de mobilier et stores
- Achat de capteurs CO2 pour les écoles et le multi accueil
- Modification du réseau de chauffage, bureaux service Jeunesse
- Installation d'une ligne de self pour la restauration scolaire et achat de chariots
- Remplacement de l'alarme intrusion salle des fêtes Bruno
- Achat d'un véhicule Logan Pick Up pour les services techniques
- Achat de nouveaux équipements pour les salles municipales : mange debout, réfrigérateur, congélateur, sèche mains, vaisselle pour le self, extincteurs, chariots de service et de lavage, percolateurs
- Achat d'outillages divers
- Achat d'équipements pour les illuminations de Noël
- Equipement des services administratifs et de la bibliothèque en mobilier, climatiseurs et matériel informatique
- Achat de matériel et d'équipements pour les centres de loisirs : tentes, piano de cuisson pour les sessions camping,
- Achat d'équipements pour le multi accueil : lits, barrières de sécurité
- Equipements pour les agents de la Police Municipale : 3 Glocks 17 avec étui et munitions, taser avec balles, coffre-fort, terminal portatif

VOIRIE / SECURITE

- Travaux d'entretien des voiries communales
- Réfection de la voirie rue Pantigny
- Agencement du trottoir rue R. Salengro
- Aménagement d'un parking rue Allendé
- Création d'un plateau rue des Tilleuls
- Aménagement des accès au parc Jean Moulin
- Réfection de l'enrobé du terrain de sport, square des lilas
- Achat de panneaux de signalisation

- Prestation de marquage des places de stationnement
- Installation des feux comportementaux rue Leblond
- Achat de caméra de chasse
- Sécurisation du système informatique de la Mairie (firewall)

CADRE DE VIE

- Agencement des parterres et fleurissement de la commune
- Entretien annuel des terrains des stades De Gaulle et Lesnik (plan de fertilisation)
- Entretien annuel et élagage des arbres sur l'ensemble des secteurs de la commune
- Création d'un terrain de pétanque secteur Waymel
- Installation d'une table de ping-pong au stade Lesnik et d'un babyfoot au square des lilas
- Installation de caches containers au cimetière
- Achat de bornes canines et de corbeilles
- Achat d'équipements et d'outillage pour le service espaces verts : débroussailleuses, souffleurs, affuteur de chaîne électrique et outillage divers

Monsieur le Maire : « *Notre leitmotiv est d'investir massivement et notre rigueur financière nous permettra la réalisation de nos gros projets : la construction de la salle des sports, la rénovation de la rue du 8 Mai et la réhabilitation de la brûlerie de café pour les services techniques et le pôle jeunesse. Cela grâce aussi à notre anticipation à savoir la mobilisation de l'emprunt contracté en fin d'année 2022 pour 20 ans, au taux fixe de 0,77 %. Certains disaient que c'était prématuré mais nous avons vu juste.* »

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- **Les subventions** d'investissement allouées par les partenaires publics (Etat, Conseil Départemental, Région Hauts de France, CAHC, Agence Nationale du Sport, FDE), soit un total perçu de 276 891,50 sur l'année 2022.
Pour 2023 et les années à venir, la commune va poursuivre sa recherche de subventions pour l'ensemble de ses projets et notamment le Fonds Vert qui vise à soutenir la performance environnementale des collectivités et tout particulièrement la rénovation des bâtiments publics et la modernisation de l'éclairage public.
- **Le FCTVA** reversé par les services Préfectoraux sur les dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice précédent
- **La Taxe d'Aménagement** due en matière d'urbanisme, au taux de 3%

STRATEGIE FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR 2023

Afin d'assurer sa capacité et son autonomie financières, la municipalité entend continuer de mettre en œuvre une politique de gestion rigoureuse et exigeante.

Sa stratégie financière doit également permettre d'assoir la politique d'investissement et de réhabilitation du patrimoine de la commune dans une logique d'amélioration de l'accueil des usagers, des agents municipaux et d'exemplarité environnementale.

Ainsi pour maintenir une trajectoire financière saine et responsable, développer la capacité d'investissement, **sans augmentation des impôts sur la part communale**, le budget de la Commune doit :

- Dégager une marge d'autofinancement des investissements, via une épargne brute supérieure à 8 % des recettes réelles de fonctionnement,
- Maintenir le ratio de désendettement en deçà de 6 ans facilitant l'accès au financement par l'emprunt des investissements,
- Stabiliser l'évolution des dépenses de fonctionnement dans une cible de + 5 % au regard de la dynamique des recettes et contenir la progression de la masse salariale

La poursuite du travail d'amélioration de l'épargne brute implique de revoir les modes de gestion du service public pour qu'ils soient plus adaptés et moins onéreux en charge nette pour la collectivité. Ainsi, nos actions d'optimisation de dépenses et de recherche de financements se poursuivent et consistent notamment à :

- La poursuite d'une stratégie de modernisation et d'adaptation du fonctionnement de services (dématérialisation des processus, mutualisation)
- Le renforcement du pilotage de la masse salariale et de la lutte contre l'absentéisme
- L'accroissement et la diversification de toutes les recettes et financements
- La poursuite des actions du plan de sobriété énergétique mis en place, permettant de limiter les effets de l'inflation.

Il n'est pas question d'alourdir les finances des Dougeois. Aucune augmentation des tarifs n'a été appliquée sur les services municipaux (cantine, CL, garderie).

Malgré un contexte inflationniste, les taux d'imposition n'évolueront pas.

Après les investissements voulus et l'inflation subie si nous aurons la possibilité de baisser les impôts, on le fera. Mais laissons le temps au temps.

Pour terminer, je remercie Madame Stéphanie BARLET, Adjointe aux finances pour sa présentation ainsi que Madame la Directrice Générale des Services et le Service Comptabilité pour leur implication dans l'élaboration budgétaire.

Je terminerai par une citation de Winston Churchill « Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté. »

Monsieur Pascal VANDERSTEEN : « *Dans les propos introductifs de votre rapport d'orientations budgétaires, vous parlez de la modulation de l'éclairage public. Cependant, je vous signale qu'une trentaine de rues que j'ai pu répertorier sont éclairées la nuit. Je ne comprends pas bien.* »

Monsieur le Maire : « *Comme nous l'avons expliqué à la dernière réunion sobriété énergétique, certaines armoires ne sont pas équipées d'horloge. Il convient donc d'en acheter pour effectuer les programmations nécessaires.*

Les commandes ont été passées, cela se fera progressivement, comme déjà évoqué. Merci Monsieur VANDERSTEEN de nous avoir listé la trentaine de rues concernées mais nous étions parfaitement au courant. »

Madame Laura LEWILLE : « *Quand cela sera mis en place ?* »

Monsieur le Maire : « Ça ne devrait pas tarder, il y a beaucoup de retard de livraison chez les fournisseurs. »

Madame Sarah DIOUANI : « Pour 2023, la revalorisation des bases de la fiscalité locale sera de l'ordre de 7 %. Avez-vous intégré cette donnée dans le budget 2023 ? »

Madame Stéphanie BARLET : « Oui tout à fait. »

Monsieur le Maire : « Cette recette supplémentaire permettra de compenser la hausse des fluides. Il faudra bien expliquer aux Dougeois que cette hausse est du fait d'une décision de l'Etat et non de la hausse des taux communaux. »

Madame Stéphanie BARLET : « Nous serons vigilants sur ce point. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme que le débat sur le rapport d'orientations budgétaires s'est tenu conformément à la législation en vigueur.

6 - DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2023

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les caractéristiques de l'appel à projets de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2023, notamment les catégories d'opérations éligibles ainsi que les fourchettes de taux applicables à chacune d'elles.

Il propose de constituer un dossier de demande de subvention pour les 3 opérations suivantes :

- 1) Réhabilitation de la voirie et enfouissement des réseaux rue du 8 Mai 1945
- 2) Rénovation et mise aux normes de l'éclairage public
- 3) Equipements de lutte contre l'incendie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7 - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les caractéristiques de l'appel à projets de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2023, notamment les catégories d'opérations éligibles.

Il propose de constituer un dossier de demande de subvention pour les 4 opérations suivantes :

- 1) Construction d'une salle de sport
- 2) Rénovation et mise aux normes de l'éclairage public
- 3) Réhabilitation de la voirie et enfouissement des réseaux rue du 8 Mai 1945
- 4) Equipement numérique Ecole Primaire Ferry

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8 - FONDS VERTS 2023

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la mise en place du fonds d'accélération pour la transition écologique (Fonds Verts) visant à soutenir la performance environnementale des Collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public...), l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie (requalification des friches...).

Il propose de constituer un dossier de demande de subvention pour l'opération suivante :

- Rénovation et mise aux normes de l'éclairage public

Monsieur le Maire précise qu'un dossier sera également déposé pour la réhabilitation de la brûlerie de café.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9 - PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES EN CAS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, conformément au Code Général de la Fonction Publique, il appartient au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter du personnel non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité au sein des différents services de la Collectivité.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10 - PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION DE POSTES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS -

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'article L313-1 Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En vu de procéder à la titularisation d'agents contractuels et dans le cadre des avancements de grade, Monsieur le Maire propose la modification du tableau des effectifs suivante :

- Création d'un emploi **d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe** à temps complet.
- Création d'un emploi **d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe** à temps complet.
- Création de 3 emplois **d'adjoint d'animation** à temps complet.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11 - PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT D'APPRENTIS -

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation

d'apprentis ou section d'apprentissage. L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Monsieur le Maire propose de recruter un apprenti au sein de la bibliothèque municipale.

Il propose également de recruter 2 apprentis en espace vert, dans le cadre d'un potentiel partenariat avec la mission locale et la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Monsieur Antoine GIBOIRE : « Vous souhaitez recruter 2 apprentis en espace vert alors que depuis le début on signale que les locaux des services techniques sont insalubres et ne sont pas dignes d'accueillir de nouveaux agents. »

Monsieur le Maire : « Nous en avons déjà discuté et nous travaillons sur le sujet. Cela n'empêche pas d'accueillir un jeune qui sera la majeure partie de son temps sur le terrain, mais aussi en centre de formation des apprentis. »

Monsieur Antoine GIBOIRE : « Oui bien sûr mais ma remarque porte essentiellement sur la responsabilité de la Commune vis-à-vis de l'apprenti. »

La proposition est adoptée par 27 Voix Pour et 1 Abstention.

12 - COLONIES ÉTÉ 2023

Madame Peggy MIJUN expose à l'Assemblée l'organisation des séjours en colonies de vacances été 2023 avec le prestataire Tootazimut :

1^{er} séjour :

- « **Sur la route des Plages** », à **Rivesaltes (PYRENEES ORIENTALES)** – 6 - 13 ans
Du 15 au 28 juillet 2023 (14 jours)
Séjour + transport autocar au départ de Dourges **1110,00 €/enfant**

2^{ème} séjour :

- « **Aqua'Landes** », au **Vieux Boucau (LANDES)** – 11 - 17 ans
Du 18 au 31 juillet 2023 (14 jours)
Séjour + transport autocar au départ de Dourges..... **1195,00 €/enfant**

3^{ème} séjour :

• « **Viva Costa Brava** », à **Lloret de Mar (ESPAGNE)** – 12 - 17 ans
Du 1er au 14 août 2023 (14 jours)
Séjour + transport autocar au départ de Dourges ... **1120,00 €/enfant**

Participation des parents à **444,00 €** pour «**Sur la route des Plages** » - **PYRENEES ORIENTALES**, à **478,00 €** pour «**Aqua'Landes** » - **LANDES**, à **448,00€** pour «**Viva Costa Brava** » -

ESPAGNE avec un taux dégressif de 30,00 € pour le 2^{ème} enfant et de 40,00€ pour le 3^{ème} enfant de la même famille.

Madame Jeanne-Marie DUBOIS : « Vous avez contacté d'autres prestataires que Tootazimut ? »

Madame Peggy MIJUN : « Oui, Temps Libre Vacances et Océane Voyage. »

Madame Jeanne-Marie DUBOIS : « Quand on regarde les prix proposés, on constate qu'en France c'est aussi cher, voir plus élevé qu'à l'étranger. »

Madame Peggy MIJUN : « Oui tout à fait. La Commission a fait le choix des séjours en fonction des prix et des activités proposées qui sont d'ailleurs détaillées dans le compte rendu de la commission. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS IMMOBILIÈRES 2022

Monsieur Laurent THUILLIEZ expose à l'Assemblée que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2022 :

- acquisitions des parcelles AE 859 et 863 à Monsieur et Madame WARTELLE
- cession de la parcelle AI 660 à Monsieur et Madame KAWALEC

Madame Jeanne-Marie DUBOIS : « Pourquoi la Commune achète ce terrain de 1670 m² qui jouxte la Bouvache et qui n'est d'aucune utilité ? »

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'une régularisation. Vous m'avez posé la même question au Conseil Municipal de Mars 2022 et je vous avais répondu. »

Madame Jeanne-Marie DUBOIS : « La Commune a acquis une partie de sa parcelle et on lui cédait la langue de terrain qui jouxte le parc car il avait pour projet de réaliser un lotissement de 2 ou 3 maisons. Pourquoi cet achat de parcelle par la Commune ? »

Monsieur le Maire : « Cette partie de terrain c'est le parc sur laquelle la Commune a planté ses arbres. »

Madame Jeanne-Marie DUBOIS : « Cela avait été accepté par Monsieur WARTELLE. »

Monsieur le Maire : « Oui à l'oral mais cet échange de terrain n'a jamais été concrétisé, ni acté chez le notaire. Il a donc fallu régulariser la situation. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bilan de l'année 2022 relatif aux acquisitions et cessions immobilières réalisées sur le territoire de la Commune en 2022.

14 - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS A L'ARRIERE DE LA RESIDENCE « LEMAITRE »

Monsieur Laurent THUILLIEZ expose à l'Assemblée que dans le cadre de l'implantation de l'antenne relais BOUYGUES TELECOM gérée par la société CELLNEX France SAS, il convient de prévoir l'alimentation électrique du site. Il est donc envisagé la création d'une servitude à l'arrière de la résidence « Lemaître » sur les parcelles cadastrées AN 1676 et AN 1677 sur environ 105 mètres de long.

Il propose la signature d'une convention permanente concernant l'arrière de la résidence « Lemaître » entre ENEDIS et la Commune de DOURGES précisant les conditions de la servitude. L'indemnité de compensation forfaitaire et définitive est de 105 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER COMMUNAL DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

Monsieur Laurent THUILLIEZ propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier dues par les opérateurs de télécommunications, soit pour 2023 :

Domaine public routier :

- 46,95 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 62,60 € par kilomètre et par artère en aérien
- 31,30 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Domaine public non routier :

- 1 564,90 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien
- 1 017,19 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Il précise que ces montants seront revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16 - RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS - COMMUNICATION -

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que conformément aux articles L 224-5 et L 224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération HENIN CARVIN doit adresser, au Maire de chaque Commune membre, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Madame Laura LEWILLE souhaite avoir communication de ce rapport annuel.

Monsieur le Maire répond que ce document sera envoyé par Mail à chaque participant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2021 de la Communauté d'Agglomération HENIN CARVIN sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

17 – Compte rendu des Commissions

Absence de commentaire sur les comptes rendus des commissions.

Questions écrites :

Monsieur le Maire lit les 2 questions transmises par **Monsieur Antoine GIBOIRE**.

Question n°1 :

Personne ne peut ignorer les contextes écologique et économique actuels. Dans cet objectif, j'avais proposé que toutes commissions et groupes politiques confondus nous travaillions le sujet ensemble. Après une longue attente, une réunion a eu lieu le 11 octobre 2022. Celle-ci a permis à chacun de proposer des idées.

Le 27 octobre, a eu lieu la seconde réunion de sobriété énergétique qui a débouchée sur une proposition concernant l'éclairage publique.

Je salue le travail que nous avons mené en collaboration comme vous l'aviez souhaité dans votre discours de prise de fonctions Mr le Maire.

Aujourd'hui, nous sommes mi-mars 2023 et je constate que nous n'avons pas eu d'autres réunions, les contextes écologique et économique ne sont-ils plus critiques ?

Je n'ai même pas été informé des idées que j'ai moi-même pu proposer et que vous semblez pourtant avoir retenues. La collaboration n'est-elle plus au cœur de votre politique ?

Question n°2 :

Par 2 fois j'ai alerté vos services sur la dangerosité du city stade au parc de la Bouvache. Une première fois en 2022 et une seconde fois en 2023.

Le city stade est resté dans le même état et à l'approche des beaux jours je crains le pire.

Compte-tenu du projet ambitieux concernant le Sport évoqué par le Ministère des Sports pour 2023, implanter de nouveaux équipements c'est bien, ne serait-il pas judicieux de maintenir aussi en état ceux déjà en place ?

Monsieur le Maire : *« Il va falloir redescendre un peu Monsieur GIBOIRE. A travers vos messages ou vos questions, je note une légère connotation à vouloir donner des leçons et je n'ai pas besoin de vos leçons. Nous allons encore collaborer mais pas de cette façon. Je suis bien entouré par mes Elus, ma DGS et mon DST et nous savons où nous allons. Je vais maintenant répondre à vos questions.*

Sur le sujet de la sobriété énergétique, lors de la dernière réunion, nous avons acté plusieurs choses qui ont d'ailleurs été récapitulées dans le Dourges Actus. Je peux vous dire que toutes les propositions ne venaient pas de vous. Au cours de cette même réunion, on avait convenu de nous réunir à nouveau, à l'issue du vote du budget. Ça va donc arriver, ne vous inquiétez pas.

Pour ma part, c'est l'intérêt général qui compte et non pas collaborer pour après tirer la couverture pour soi.

Sur le second point, l'Adjoint aux Travaux vous a déjà répondu. Les devis sont en cours et la dépense sera prévue au budget 2023. »

Monsieur Antoine GIBOIRE : *« Je n'ai pas la prétention de donner des leçons, je suis factuel. Mais quand on pose des questions on n'a pas toujours de réponse.*

On a eu l'occasion d'échanger sur des idées et certaines ont été suivies d'actions. Il ne faut pas le nier, il y a eu des décisions de prises avec des idées venant de ma part. Nous avons le même trait de caractère, Monsieur le Maire. Toujours pressé, comme le rappelait fort justement Monsieur PILCH dans son allocution de début de séance. »

Madame Laura LEWILLE : « Dans le compte rendu de la Commission, il n'est pas noté qu'on se reverrait après le vote du budget. »

Madame Stéphanie BARLET : « Nous l'avons dit oralement mais cela n'a pas été repris au compte rendu. Je rappelle tout de même que c'est inédit de vous proposer de travailler tous ensemble sur un tel sujet. A noter que pour avancer dans la mise en place de mesures de sobriété énergétique, il nous faut investir. »

Monsieur le Maire : « A la prochaine réunion, je vous demanderai Madame LEWILLE d'être la secrétaire de séance. »

Madame Mildred WERQUIN : « Je rappelle que nous représentons l'intégralité des Dougeois, on n'est pas dans le sectarisme. Nous sommes dans la collaboration participative et dans la volonté d'ouvrir le dialogue. »

Madame Jeanne-Marie DUBOIS : « Merci de nous rappeler notre légitimité. »

Monsieur Pascal VANDERSTEEEN : « Il y a quelques mois, la maison d'un couple dougeois a brûlé. Tout récemment, une nouvelle famille a été dans la même situation. Quelles actions ont été faites par la Commune ? »

Monsieur le Maire : « Je vous rappelle Monsieur VANDERSTEEEN que les questions écrites à inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal doivent être transmises au moins 48 h avant la séance. Pour cette fois et vu la particularité du sujet, nous répondrons à vos interrogations. »

Madame Mildred WERQUIN : « La famille concernée a été reçue au CCAS et nous avons échangé sur la situation et leurs besoins. Je ne m'étendrai pas sur le contenu de nos discussions, dans le respect de mon droit de réserve. Nous sommes dans l'écoute et l'accompagnement des personnes en difficulté. »

Monsieur Pascal VANDERSTEEEN : « L'écoute ne suffit malheureusement pas. »

Madame Mildred WERQUIN : « Je le répète, on accompagne les familles en fonction de leurs volontés, tout le monde n'a pas les mêmes besoins. Par respect pour la famille, je n'en dirai pas plus. »

Madame Jeanne-Marie DUBOIS : « Leur avez-vous proposé un logement par exemple ? »

Madame Mildred WERQUIN : « Monsieur le Maire et Monsieur Frédéric RICHARD se sont déplacés le soir du sinistre et leur ont proposés des nuits d'hôtel car nous n'avons pas de logement d'urgence. Les agents du CCAS les ont également accompagnés dans leurs démarches, d'ailleurs je les remercie de leur collaboration au quotidien. »

Madame Jeanne-Marie DUBOIS : « C'est la moindre des choses. A l'époque nous avons malheureusement dû faire face à pareille situation et on s'est battu pour reloger la famille dans les 3 semaines. »

Monsieur Frédéric RICHARD : « Ne dites pas que nous n'avons rien proposé à la famille, c'est totalement faux. »

Madame Mildred WERQUIN : « Nous avons proposé des choses qui nous ont été refusées. »

Monsieur Amédée GELLEZ : « *Personne n'est venu à ma permanence me demander un logement. »*

Madame Stéphanie BARLET : « *Un rendez-vous est prévu prochainement. »*

Madame Jeanne-Marie DUBOIS : « *Une aide financière exceptionnelle a-t-elle été donnée à la famille ? »*

Madame Mildred WERQUIN : « *Dans le respect des personnes, je n'attribue une aide financière que lorsqu'on me la demande. »*

Madame Jeanne-Marie DUBOIS : « *On peut toujours leur faire la proposition. »*

Madame Mildred WERQUIN : « *Je le répète, il faut que les personnes nous remontent leurs besoins. »*

Madame Jeanne-Marie DUBOIS : « *Ce sont des belles paroles tout ça mais qui devraient être suivies d'actes. Le premier couple sinistré a été contraint de quitter la commune car il n'a pas eu de logement. Donc, pour le cas présent, il faudrait leur trouver rapidement un logement. Battez-vous comme nous l'avons fait. Allez frapper à la porte de CAHC. »*

Madame Mildred WERQUIN : « *Vous êtes conseillère Communautaire Madame DUBOIS, vous pouvez donc aller également voir Monsieur PILCH. C'est quand même dommage d'évoquer ce sujet sur la place publique. Venez me voir au CCAS si vous souhaitez en discuter. Je trouve tout cela pitoyable. »*

Monsieur Pascal VANDERSTEEN : « *Je transmettrai ce que vous venez de dire. »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

La Secrétaire de Séance,
Marine DOUTERLUNGNE

Le Maire,
Tony FRANCONVILLE

